



Ateliers franco-qubécois
de la coopération décentralisée

Plan d'action 2008-2010





Mot des coprésidents



Je félicite toutes les collectivités territoriales qui, depuis plus d'un an, se sont engagées dans la préparation des Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée. Le temps, les efforts, l'énergie qu'elles ont investis dans cette activité nous ont permis de profiter de ce moment privilégié pour raffermir les liens qui nous unissent. Je les remercie chaleureusement de leur contribution.

La participation des élus territoriaux, qu'ils soient français ou québécois, témoigne de leur engagement envers le développement de leur collectivité et constitue une preuve de succès pour la formule que nous avons retenue pour ces troisièmes ateliers. Elle est également un excellent exemple de la richesse et de la profondeur des relations qui existent entre les instances décentralisées de la France et du Québec.

S'agissant de coopération décentralisée, j'aimerais profiter de l'occasion pour souligner à quel point celle-ci s'est intensifiée au cours des dernières années notamment à la suite de la création en France et au Québec d'instances décentralisées, mais aussi de la mise en place d'un Fonds de coopération décentralisée permettant de soutenir financièrement des projets bilatéraux.

Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas saluer le soutien apporté à l'organisation des ateliers par le gouvernement du Québec, notamment par le ministère des Affaires municipales et des Régions et par le ministère des Relations internationales ainsi que le ministère des Affaires étrangères du gouvernement français qui ont accompagné les collectivités territoriales dans leur tâche, tout en leur laissant la direction de cette activité.

Enfin, je me réjouis de la réalisation de ce plan d'action. La création d'un comité de pilotage et d'un comité technique permettra d'assurer, j'en suis sûr, une suite aux engagements qui ont été pris pendant les ateliers.

Je termine en remerciant tous ceux qui ont participé aux troisièmes Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée, et je vous dis à bientôt, autour des prochains ateliers qui auront lieu en France.

Jean Fortin,

Coprésident québécois du comité de pilotage, représentant désigné par la Table Québec-Régions et maire de la ville de Baie-Saint-Paul



Fruit de deux jours de débats après des mois de travail préparatoire, ce plan d'action a pour objet de tracer et d'ouvrir de nouvelles voies pour la coopération entre collectivités françaises et québécoises. Des échanges d'expériences et de projets ont déjà été mis en œuvre conjointement, et ils ont pu servir d'exemple pour les participants, ce dont je me réjouis. Le succès des initiatives en matière d'écotechnologies ne peut qu'encourager d'autres

collectivités à s'investir dans des projets qui leur permettent d'améliorer leurs dispositifs ou leurs techniques. Les préoccupations dont ont pu nous faire part les élus concernant la diversité sociale et culturelle, la relève artistique ou la préservation du patrimoine ont, semble-t-il, permis d'imaginer de nouvelles solutions et de nouveaux champs de collaboration.

Les Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée ont aussi eu le mérite de stimuler la réflexion quant à nos pratiques politiques. La différence est la source d'enrichissement, car elle permet de dépasser les cadres qui nous limitent. Ainsi en est-il de l'innovation sociale en matière d'emploi ou d'éducation.

Des idées ont germé durant les deux journées d'ateliers, des pistes demandent à être explorées comme la gestion de la ruralité dans un monde où l'effervescence urbaine accapare toute l'attention des élus et des investisseurs, ou encore la francophonie et l'action commune d'acteurs français et québécois dans d'autres pays.

Par conséquent, ce sont les résultats et la mise en forme de ces discussions qui donnent chair à ce plan d'action qui nous servira d'appui pour évaluer, suivre et mobiliser les élus et leur collectivité dans leur engagement en matière de coopération décentralisée.

Rendez-vous en France en 2010!

Alain Rousset,

Coprésident français du comité de pilotage, président de l'Association des régions de France et président du Conseil régional d'Aquitaine



Rappel de l'activité

Les troisièmes Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée avaient pour objet de renforcer les liens de coopération décentralisée entre la France et le Québec et d'envisager de nouvelles avenues ou de nouveaux modes de coopération. Ils ont permis aux participants de mieux connaître le cadre organisationnel et politique dans lequel s'inscrit cette coopération. Ils ont également été l'occasion de faire le point sur les pratiques de coopération dans certains domaines et de formuler des propositions et des recommandations qui sont présentées dans le présent plan d'action.

Cette activité s'est tenue sous la présidence d'honneur de la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions du gouvernement du Québec, M^{me} Nathalie Normandeau.

M. Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul, et M. Alain Rousset, président de l'Association des régions de France, ont assuré la coprésidence du déroulement des ateliers.

Environ 250 personnes ont participé aux ateliers, regroupant quelque 60 élus français et environ 100 élus québécois, avec leurs conseillers ou leurs accompagnateurs ainsi que des acteurs socioéconomiques et des chefs de file de la coopération décentralisée.

Les Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée ont eu lieu à Québec, les 8, 9 et 10 octobre 2008 dans le contexte des festivités du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Ces ateliers ont été l'occasion de traiter de la gouvernance territoriale et des relations entre les instances territoriales et l'État en France et au Québec; de déterminer des sujets possibles de coopération issus de ces domaines d'intérêt tels que le **développement durable**, la **culture et l'identité** ainsi que l'**innovation sociale**, tout comme de discuter de l'avenir des diverses formes de coopération décentralisée et des nouvelles voies à emprunter en cette matière; d'aborder le thème de la mobilité de la main-d'œuvre, de présenter un bilan évaluatif du Fonds de coopération décentralisé et d'aborder d'autres thèmes éventuels de coopération décentralisée.

Les troisièmes Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée se sont conclus par l'adoption du présent plan d'action sur la coopération décentralisée entre la France et le Québec pour les prochaines années, incluant la mise en place d'un mécanisme de suivi pour en assurer la mise en œuvre.



Résultats des ateliers

Développement durable

Enjeux et défis communs

- La planification des actions locales de développement durable pour répondre aux enjeux internationaux.
- La mobilisation de la population et des acteurs d'un territoire sur les enjeux de développement durable, afin de mettre en cohérence et en synergie les différentes actions qui en résultent.
- La nécessité de fixer des priorités pour appuyer des actions locales de développement durable.

Conditions préalables à une démarche favorable de développement durable dans le contexte de la coopération décentralisée :

- Passage d'une culture de concurrence à une culture de coopération;
- Respect des particularités locales;
- Nécessité de privilégier les approches où les différentes parties trouvent toutes un avantage à la coopération;
- Orienter les projets vers l'action.

Piste de coopération 2008-2010

À la suite des échanges intervenus lors des ateliers, il a été entendu que le rôle et l'engagement des collectivités dans le domaine du développement durable sont essentiels à la pérennité de la qualité de vie des populations concernées. À cet effet, les avenues de coopération suivantes sont apparues intéressantes :

- Maintenir le projet de coopération décentralisée dans le domaine des éco-industries pour les régions et les collectivités concernées et étendre ce projet à d'autres régions et collectivités intéressées;
- Explorer les méthodes régionales et locales de planification et d'implantation de réseaux de transport collectif, alternatif et à la demande;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques dans la gestion des bassins versants et des plans d'eau;
- Poursuivre et accroître les échanges concernant le maillage entre les organismes de recherche et d'éducation en matière de développement durable;
- Encourager les échanges sur les pratiques de mise en marché local des produits agroalimentaires locaux;
- Favoriser et accroître les échanges de pratiques exemplaires de traitement et de valorisation des matières organiques issues de la production animale;
- Entreprendre des démarches communes de mise en place d'Agendas 21 locaux;
- Coopérer pour réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables par l'adoption mutuelle de Plans climat;
- Poursuivre les démarches sur les pratiques entourant la gestion des forêts communales et des parcs naturels régionaux ainsi que des forêts de proximité;
- Amorcer des échanges sur la notion de contrats de développement durable;
- Enclencher des échanges comparatifs sur les schémas d'aménagement du territoire et les schémas de cohésion territoriale;
- Mettre en place un observatoire sur les meilleures pratiques franco-québécoises de mise en œuvre en matière de développement durable.



Culture et identité

Enjeux et défis communs

La conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine

Le partage de la mémoire commune

L'amélioration des mécanismes de concertation en matière de culture

Le soutien à la relève artistique dans tous les domaines

L'échange des connaissances particulières à chacun

La sensibilisation, la formation et l'éducation artistique des jeunes publics (enfants et adolescents)

Pistes et projets de coopération 2008-2010

À la suite des échanges intervenus lors des ateliers, les avenues de coopération suivantes sont apparues intéressantes :

- Créer des coopérations ayant pour thème le patrimoine à travers des réseaux existants, notamment « Villes d'art et d'histoire » en France et « Ville et villages d'art et de patrimoine » au Québec;
- Envisager la possibilité d'élargir le réseau québécois « Les Arts et la Ville » aux collectivités françaises;
- Partager avec les bibliothèques québécoises intéressées les outils dont dispose la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges;
- Développer, à l'aide des nouvelles technologies, des réseaux afin de permettre des échanges dans plusieurs domaines, dont la formation;
- Favoriser l'émergence de nouveaux talents au Québec et en France, par l'entremise, entre autres, de résidences cinématographiques ou en arts de la scène (arts de la rue) au même titre que les résidences musicales déjà existantes;
- Poursuivre et accroître les échanges universitaires, scolaires et professionnels, en particulier les stages professionnels et les travaux saisonniers.



Innovation et développement social

Enjeux et défis communs

- L'innovation et le développement social comme moyens pour faire face à l'effritement du tissu social
- L'emploi, la mobilité et l'intégration des migrants
- La dénatalité et le vieillissement de la population
- La prise en compte des besoins des enfants et des jeunes dans l'environnement familial et scolaire
- La participation citoyenne et la mobilisation des collectivités locales et régionales
- L'occupation durable du territoire et la requalification urbaine

Pistes de coopération 2008-2010

À l'issue de la réflexion franco-qubécoise sur l'innovation et le développement social, les avenues de coopération suivantes ont été dégagées :

- Comparer les modes de gouvernance, d'organisation et d'évaluation dans l'exercice de compétences sociales;
- Croiser les approches de développement économique et d'intégration sociale dans l'élaboration de politiques d'insertion et d'économie sociale;
- Développer des approches novatrices au regard de la mobilité de la main-d'œuvre et de la reconnaissance des compétences;
- Accroître le pouvoir d'agir des collectivités, notamment dans la définition de règles démographiques des professionnels de la santé;
- Poursuivre et intensifier la mise en commun des expériences et des échanges concernant la persévérance scolaire;
- Poursuivre les échanges concernant les pratiques de maintien à domicile;
- Innover en matière d'intégration des migrants.

Nouvelles voies de la coopération décentralisée

Enjeux et défis communs

- Préparer un environnement favorable à l'émergence de projets en faisant connaître la collectivité territoriale et les atouts de celle-ci.
- Réunir les conditions de succès en favorisant une approche par projet, idéalement dans des créneaux d'excellence ou des pôles de compétitivité.
- Encourager des projets sous des thématiques prioritaires telles la culture et l'identité, l'innovation sociale, le développement durable, les créneaux d'excellence ou pôles de compétitivité, la francophonie, le tourisme et la ruralité.
- Optimiser l'utilisation des formes de coopération suivantes : ententes ou accords entre collectivités, jumelages de villes ou communes, mobilité des personnes, coopération tripartite.
- S'assurer d'un suivi des activités et de l'évaluation de leurs retombées sur les collectivités.

Perspectives nouvelles

Formes de coopération

- Favoriser la participation d'un maximum de partenaires des collectivités concernées aux expériences de jumelages.
- Actualiser les expériences en lançant l'idée d'une rencontre entre collectivités françaises et québécoises ayant des liens de jumelage.
- Réfléchir à la mise en place d'un mécanisme favorisant la croissance du jumelage et engager une réflexion sur les mécanismes de financement.

Ententes entre collectivités

- Optimiser l'utilisation du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) en augmentant le budget, en adaptant le temps de réalisation des projets à plus d'un an si requis, en actualisant les thèmes initiaux et en s'ouvrant à d'autres thèmes, tel le développement durable.
- Modifier les critères du FFQCD afin de permettre des ententes entre deux collectivités.
- Mandater le comité de suivi pour favoriser la mise à jour d'un registre des ententes et des jumelages entre collectivités afin d'assurer la complémentarité de leurs actions.

Coopération tripartite

- Mettre sur pied, sous l'égide du comité de suivi, un groupe de travail qui élaborera une stratégie de mise en œuvre d'une approche de coopération tripartite qui soit respectueuse des capacités d'agir des collectivités engagées et des expertises développées.

Mobilité des personnes

- Concourir à la mise en œuvre, à l'échelle territoriale, de l'accord signé par nos deux gouvernements.
- Équilibrer davantage la participation des jeunes québécois et français aux mesures de mobilité.
- Réactiver le projet d'échanges de personnel entre collectivités; faire le suivi des propositions à cet effet par l'entremise du comité de pilotage.



Les conditions de succès de la coopération décentralisée

À l'analyse des différents projets qui ont été menés antérieurement, certains constats peuvent être formulés, nous indiquant quels sont les éléments fondamentaux qui font la différence entre des initiatives qui donnent des résultats et d'autres moins fécondes.

Les conditions préalables au succès

- L'existence d'un projet. Les collectivités territoriales doivent préalablement mener une réflexion afin d'être en mesure de proposer de nouvelles avenues de coopération qui tiennent compte des intérêts et des capacités de chacun.
- Un environnement favorable. La préparation d'un environnement favorable où les acteurs se connaîtront suffisamment pour exprimer leurs intérêts et chercher la convergence avec une ou des collectivités territoriales françaises ou québécoises.
- Les intérêts communs des collectivités partenaires du projet. Le rôle de la collectivité territoriale est de montrer ce qu'elle a à faire partager, en énumérant les différents sujets pour lesquels différents acteurs peuvent trouver un intérêt.
- Les relations gagnant-gagnant. Chaque collectivité a des besoins et des contraintes qui l'obligent à atteindre des résultats. Dans ces conditions chacune doit y trouver son compte.
- Le rôle des élus et des professionnels. La coopération concerne plusieurs acteurs : élus, professionnels, dirigeants d'entreprises, de centres de recherche, etc. Il faut bien comprendre le rôle de chacun et à quelle étape du processus ils doivent intervenir.

Les pièges à éviter

- L'impatience. Le terrain doit être bien préparé. C'est le rôle des collectivités territoriales de faire preuve de professionnalisme en organisant des visites ou des séminaires autour de thèmes assez précis, afin de faciliter les rencontres entre des intervenants qui ont déjà des points communs.
- Les attentes irréalistes. Tout en ayant en tête le moyen et le court terme, les attentes doivent être tangibles et réelles, déboucher sur des retombées certes, mais pas seulement économiques. Le rôle des collectivités territoriales est de créer un environnement favorable à l'émergence de projets.
- Un handicap : l'absence de continuité. Il est courant de voir des collectivités territoriales amorcer des échanges et les abandonner en cours de route faute de suivi. Un début de coopération doit être minimalement documenté, concerner plus d'une personne dans une organisation et s'appuyer sur la volonté de cette dernière de s'investir à fond et de façon sérieuse.



Fonds de coopération décentralisée

Lors de la 15^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la République française à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec les 3 et 4 juillet 2008, les premiers ministres ont décidé de doubler le budget du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour le porter de 100 000 euros (150 000 \$) à 200 000 euros (300 000 \$) pour chacune des parties d'ici 2010, soit 150 000 euros (225 000 \$) en 2009 et 200 000 euros (300 000 \$) en 2010. Un financement équivalent proviendra des collectivités territoriales soumettant un projet. Par conséquent, une somme totale de 800 000 euros (1,2 M\$) sera donc consacrée, à compter de 2010, pour réaliser des projets de coopération décentralisée entre la France et le Québec.

Lors de son discours d'ouverture dans le cadre des troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée, la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, M^{me} Nathalie Normandeau, a informé les participants de cette décision qui a été très bien accueillie.

Par ailleurs, les troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée ont été l'occasion pour les élus québécois et français de formuler des recommandations quant à l'utilisation de ce fonds, notamment sur la base du bilan évaluatif mutuel du FFQCD présenté par les deux gouvernements. Parmi ces recommandations : allongement de la période d'appel à projets pour laisser plus de temps aux partenaires en vue de préparer leurs projets; échelonnement des projets sur plus d'une année; accueil favorable des projets issus de deux partenaires seulement, soit une collectivité française et une collectivité québécoise et de maintien du rôle d'interlocuteur privilégié et de coordonnateur de la réalisation des projets des conseil régionaux et des conférences régionales des élus.



Thèmes à développer et à explorer

À développer

Les créneaux d'excellence et les pôles de compétitivité

Les organismes et collectivités territoriales ont des défis immenses à relever sur le plan économique, en matière d'innovation, de compétitivité et de savoir. Plusieurs régions françaises et québécoises ont défini respectivement des pôles de compétitivité et d'excellence dans leurs secteurs de pointe.

La coopération entre les porteurs de ces créneaux et de ces pôles peut amplifier de façon importante la synergie développée à partir de cette approche concertée. Il importe de se comparer avec les meilleurs et d'améliorer constamment son positionnement, car les échanges contribuent à stimuler l'innovation et à engendrer des projets porteurs.

À explorer

La francophonie

Tout ce que nous faisons et que nous ferons en matière de coopération décentralisée ne pourrait connaître cette ampleur, avoir cette saveur sans ce lien qui nous unit si fortement et que constitue la francophonie. La fondation, le socle de toute initiative de coopération entre nos deux nations, entre nos collectivités, constitue ce pour quoi la francophonie peut être à la base de plusieurs projets. Pour ces raisons, les collectivités territoriales françaises et québécoises présentes aux troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée ont adopté une déclaration commune sur la francophonie.

La ruralité

Plusieurs localités vivent des problèmes de dévitalisation. Pour contrer ces problèmes, certaines collectivités ont expérimenté des projets et des solutions originales qui méritent une attention particulière, tout comme les moyens mis en place par les pouvoirs publics en France (Espace rural) et au Québec (Politique nationale de la ruralité) pour renforcer la vitalité économique et sociale des territoires.

Les échanges de connaissances ou d'expériences permettraient d'innover dans la manière de résoudre certains problèmes et favoriseraient la mise en place de nouvelles façons de procéder.

Le tourisme

Plusieurs collectivités misent sur le tourisme comme secteur de diversification de leur économie locale. L'apport des collectivités locales dans le développement touristique est essentiel tant dans le développement de produits d'appel que dans leur mise en marché. Les avenues de coopération entre les collectivités françaises et québécoises dans la réalisation d'expériences et d'innovations dans le secteur touristique, notamment dans le tourisme culturel et durable, sont multiples et porteuses. Elles ne peuvent que bonifier l'offre touristique des collectivités territoriales concernées.

Mécanismes de suivi

L'atelier sur les nouvelles voies de la coopération décentralisée a été l'occasion de discuter de la pertinence de mettre en place un mécanisme de suivi du plan d'action découlant des troisièmes Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée et d'en définir les principaux paramètres.

Le mécanisme de suivi convenu par les participants est composé de trois volets :

- Un comité technique, formé d'une dizaine de membres, à parité France et Québec. Évolutif dans le temps, ce comité sera essentiellement constitué, sur une base de volontariat, de représentants des collectivités engagées dans la phase préparatoire des troisièmes ateliers. Le mandat de ce comité sera de mettre en place un tableau de bord de façon à suivre en continu les projets et les activités découlant de la mise en œuvre du plan d'action. Le comité veillera également à coordonner les travaux relatifs aux dossiers émergents et à assurer un certain maillage des porteurs de projets de coopération décentralisée. Il lancera également les travaux préparatoires aux prochaines Rencontres franco-qubécoises de la coopération décentralisée (quatrièmes ateliers et les suivants).

Les membres de ce comité se rencontreront annuellement, alternativement en France et au Québec.

- Un comité de pilotage regroupera des représentants élus des collectivités concernées. Il supervisera les travaux du comité technique, s'assurera de la mise en œuvre du plan d'action et apportera au besoin les rajustements nécessaires en cours de réalisation. Des représentants des associations d'élus tant en France qu'au Québec de même que les principales associations de jumelages et d'amitié entre la France et le Québec seront associés aux travaux du comité de pilotage.

Les membres de ce comité se réuniront annuellement, si possible, en marge de la rencontre de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise.

- Un secrétariat léger de la coopération décentralisée franco-qubécoise constitué d'un représentant de l'Association des Régions de France (ARF) et d'un représentant de la Table Québec-Régions (TQR) assureront le soutien aux travaux de ces deux comités et agiront à titre d'agents de liaison entre les collectivités concernées et engagées dans des projets de coopération décentralisée.

Il est prévu que ce secrétariat sera opérationnel avant la fin de 2008.

Prochain Rendez-vous

Il a été convenu entre les participants aux troisièmes Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée que les prochains ateliers, qui s'appelleront dorénavant « **Assises franco-qubécoises de la coopération décentralisée** », se tiendront dans la région Rhône-Alpes en France, à l'automne 2010.



© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008

ISBN 978-2-550-54212-4 (imprimé)

ISBN 978-2-550-54213-1 (PDF)

Dépôt légal – 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada